

Steinfort, le 23 mars 2023

**AVIS**

Il est porté à la connaissance du public que l'arrêté N° 1/21/0704/RG du 10 mars 2023 de la **Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable** accorde le recours gracieux du 27 janvier 2023 présenté par Office Parc Hannert der Berk SA à l'encontre de certaines conditions pour l'exploitation des immeubles de bureaux à L-8422 Steinfort, rue de Hobscheid et que partant l'arrêté 1/21/0704 du 22 décembre 2022 délivré par le ministre ayant l'Environnement dans ses attributions est actualisé.

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins



Sammy Wagner  
Bourgmestre



Diane Stockreiser-Pütz  
Secrétaire communal